

ACTION URGENTE

YÉMEN. UN JOURNALISTE ACQUITTÉ DOIT ÊTRE LIBÉRÉ

Le 25 décembre 2024, la Cour d'appel du Tribunal pénal spécial d'Aden a acquitté le journaliste Ahmad Maher. Cependant, le parquet pénal spécial a exigé un garant et le versement d'une « garantie commerciale » comme conditions à sa libération, conditions que sa famille n'est pas en mesure de remplir. Le 28 mai 2024, le Tribunal pénal spécial a condamné Ahmad Maher à quatre ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès manifestement inique pour diffusion d'informations fausses ou trompeuses, une infraction qui n'est pas reconnue au titre du droit international, et falsification de documents d'identité. Il doit être libéré immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président du Conseil de transition du Sud : **Major General Medhat Ghazi**
President of the Southern Transitional Council
X : @AirdrosAlzubidi

Général,

Si nous saluons l'acquittement du journaliste **Ahmad Maher**, 29 ans, par la Cour d'appel du Tribunal pénal spécial d'Aden, nous sommes préoccupé-e-s d'apprendre que le parquet pénal spécial a exigé, comme conditions à sa libération, un garant et le versement d'une « garantie commerciale », des conditions que sa famille n'est pas en mesure de remplir. Le 28 mai 2024, le tribunal pénal spécial d'Aden a condamné le journaliste Ahmad Maher à quatre ans d'emprisonnement, à l'issue d'un procès manifestement inéquitable, pour diffusion d'informations fausses ou trompeuses, une infraction qui n'est pas reconnue au titre du droit international, et falsification de documents d'identité.

Ahmad Maher a passé plus de deux ans en détention au cours desquels il a subi toute une série de violations des droits humains, dont la torture et d'autres mauvais traitements. Pendant sa détention, il a été privé du droit à une défense adéquate, du droit de consulter l'avocat de son choix, du droit à la présomption d'innocence et du droit de ne pas s'auto-incriminer, ce qui a rendu sa détention arbitraire.

Le 6 août 2022, les forces de sécurité du poste de police de Dar Saad, affiliées aux autorités de facto du Conseil de transition du Sud (CTS), ont fait irruption au domicile d'Ahmad Maher, dans le quartier de Dar Saad, sans mandat, l'ont frappé à coups de crosse de fusil et ont agressé des membres de la famille. Après son arrestation, il a été détenu au poste de Dar Saad pendant plus d'un mois, au cours duquel il a été privé des visites de sa famille et d'accès à un avocat. Selon un proche, Ahmad Maher a subi quotidiennement des actes de torture et d'autres mauvais traitements (coups, simulacre de noyade, décharges électriques et simulacres d'exécutions, notamment). En outre, ceux qui l'ont interrogé ont menacé de faire du mal à sa famille, notamment à sa femme et à sa petite fille, pour le forcer à « avouer » sa participation à une attaque contre le poste de police de Dar Saad, qui a eu lieu en mars 2022. Lors d'une audience devant le tribunal pénal spécial basé à Aden, le 6 mars 2023, Ahmad Maher a dit au juge qu'il avait été soumis à la torture et que ses « aveux » lui avaient été extorqués sous la contrainte, mais le juge n'a pas ordonné d'enquête. Les autorités lui refusent l'accès à des soins médicaux, y compris pour ses blessures dans la zone du nombril qui résultent d'actes de torture.

En décembre 2022, le procès d'Ahmad Maher s'est ouvert devant le tribunal pénal spécial basé à Aden pour des accusations de diffusion d'informations fausses ou trompeuses et de falsification de documents d'identité. Il a été jugé en même temps qu'un groupe de détenus accusés d'avoir mené une attaque contre le poste de police de Dar Saad en mars 2022, alors même que d'après son avocat, le ministère public n'a présenté aucun élément tendant à prouver sa participation à cette attaque. Son procès a été ajourné à plusieurs reprises et il a été privé d'accès à son avocat pendant toute la durée de sa détention, jusqu'à ce qu'il soit finalement acquitté lors d'une audience devant la Cour d'appel du Tribunal pénal spécial d'Aden, le 25 décembre 2024.

Nous demandons aux autorités de facto du Conseil de transition du Sud de libérer immédiatement Ahmad Maher et d'ouvrir une enquête sur ses allégations de torture et de mauvais traitements, en vue d'amener les responsables de ces violations des droits humains à rendre des comptes.

Veuillez agréer, Général, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 4 septembre 2022, le poste de police de Dar Saad a publié une vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux et les médias nationaux, montrant Ahmad Maher. Dans cette vidéo, qu'Amnesty International a analysée, Ahmad Maher « avoue » apparemment avoir commis des infractions pénales, notamment la falsification de documents d'identité pour des membres de l'armée et avoir eu connaissance de projets d'assassinat de deux généraux du Conseil de transition du Sud (CTS). Selon son avocat, la vidéo, qui viole son droit à la présomption d'innocence, n'a pas été sollicitée par le ministère public et n'a pas été enregistrée en la présence de ce dernier. Quelques jours après la diffusion publique de cette vidéo, un membre du ministère public a interrogé Ahmad Maher au poste de police de Dar Saad et en présence de membres des forces de sécurité de Dar Saad ayant tous, selon un proche d'Ahmad Maher, participé aux actes de torture qui lui avaient été infligés. Au cours de son interrogatoire par le ministère public, Ahmad Maher est revenu sur ses « aveux », affirmant qu'il les avait faits sous la contrainte, et il a demandé à recevoir des soins médicaux. Le ministère public a demandé au directeur du poste de police de lui procurer ces soins, mais cette requête a été rejetée. Le 15 septembre 2022, Ahmad Maher a été transféré à la prison de Bir Ahmad, où il est depuis incarcéré.

Toutes les parties au conflit au Yémen se sont rendues responsables de graves violations des droits humains, notamment de détentions arbitraires, de disparitions forcées, d'actes de torture et de mauvais traitements, ainsi que de procès iniques. En novembre 2023, le Groupe d'experts des Nations unies sur le Yémen a signalé que les forces affiliées au Conseil de transition du Sud (CTS) détenaient, soumettaient à la disparition forcée ou menaçaient des journalistes et des militants qui les critiquaient publiquement, et qu'elles les obligeaient à signer ou à faire des « aveux ». Le Groupe d'experts a aussi réuni des informations montrant que les forces affiliées au CTS torturaient systématiquement les personnes qu'elles détenaient dans des prisons officielles ou secrètes.

En juillet 2018, Amnesty International a publié un rapport sur les disparitions forcées et les violations des règles de détention imputables aux forces de sécurité soutenues par les Émirats arabes unis, notamment par les forces de la Ceinture de sécurité dans le sud du Yémen. Dans nombre de cas, les arrestations semblaient basées sur des soupçons infondés et motivées par des vengeances personnelles. Figuraient parmi les personnes visées d'anciens combattants ayant participé aux combats de 2015 qui avaient pour objectif de mettre en déroute les Houthis dans le sud du pays, et qui ont ensuite été considérés comme une menace ; des sympathisants et des membres du parti Al Islah allié au président Hadi ; ainsi que des militants et des opposants à la coalition.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 31 mars 2025

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ahmad Maher (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde31/8177/2024/fr/>.